

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1845.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE ,

Le Sénat se félicite du caractère marqué de mutuelle confiance qui existe dans les rapports de Votre Majesté avec les Puissances étrangères; cette situation est la juste récompense d'une sollicitude aussi constante qu'éclairée.

Le développement du commerce , cette grande branche de notre richesse nationale , fera constamment le sujet de nos plus sérieuses méditations; nous applaudissons , Sire, aux efforts du Gouvernement de Votre Majesté , pour arriver à la conclusion de traités de commerce et de navigation avec d'autres peuples ; nous examinerons ceux qui sont conclus, en attendant que des négociations basées sur une juste réciprocité amènent des facilités nouvelles pour l'exportation de nos produits.

Nous reconnaissons l'influence que l'établissement d'une vaste société commerciale bien organisée, peut exercer sur cette exportation; nous sentons toute la gravité des questions qui s'y rapportent et nous les examinerons avec une religieuse attention. Nous avons la confiance que le Gouvernement s'attachera dans sa sollicitude à concilier les avantages du commerce, l'intérêt du trésor et la nécessité de prévenir les abus de l'agiotage.

La situation prospère de plusieurs branches de notre commerce et de notre industrie, doit nous engager à porter nos regards vers celles qui sont encore en souffrance ; l'industrie linière mérite toute l'attention du Gouvernement de Votre Majesté; s'il est impossible de ramener son antique prospérité, il faut du moins lui assurer des moyens d'existence temporaire et de transition à un état meilleur.

La Législature, dans sa session extraordinaire, s'est empressée de voter les lois réclamées par le Gouvernement pour venir en aide à la classe ouvrière et à l'agriculture; nous apprenons avec plaisir que ces dispositions amènent déjà d'heureux résultats , nous comptons sur la sollicitude du Gouvernement du Roi pour exécuter ces résolutions de la manière la plus utile et la plus avantageuse au pays.

Le Sénat examinera toujours avec l'intérêt qu'elles méritent, les mesures prises par le Gouvernement pour étendre le système de nos voies de communications vicinales, propager les meilleures méthodes de culture, développer l'enseignement agricole , et défricher les terrains incultes; il fixera aussi son

attention sur les Projets de Loi destinés à régler l'enseignement et l'exercice de l'art vétérinaire.

L'exposition récente des beaux arts a donné une sanction nouvelle à cette haute réputation que l'École Belge a su mériter dans tous les tems.

L'Industrie Nationale saura prouver de nouveau par l'exposition de ses produits, qu'elle n'est pas restée étrangère aux progrès.

La loi sur l'instruction moyenne est attendue depuis longtemps, elle doit compléter notre système d'instruction publique; le Sénat mettra le plus grand soin et la plus grande activité à seconder le Gouvernement pour arriver à la solution de cette importante question.

Le Sénat, Sire, regardera toujours comme un de ses premiers devoirs de concourir aux mesures que pourra proposer le Gouvernement de Votre Majesté pour l'amélioration de la condition morale et matérielle des classes pauvres; le patronage des condamnés libérés est non moins digne de toute son attention.

Nous mettrons aussi tous nos soins à examiner les changements jugés nécessaires au code d'instruction criminelle et à la loi organique du notariat.

Nous nous félicitons, Sire, d'apprendre que les résultats obtenus dans l'exploitation de nos chemins de fer, justifient de plus en plus la confiance que nous avons eue dans cette grande œuvre nationale; nous examinerons avec soin les projets de nouvelles concessions; toute augmentation des moyens de travail aurait un grand intérêt d'actualité.

L'armée, par sa discipline et son dévouement, continue à se rendre digne de la sollicitude du Gouvernement et de la Législature; nous nous empresserons d'examiner et de voter la loi sur la milice et les autres lois qui doivent compléter la législation militaire.

La révision de la loi des sucres, celle modifiant le régime des entrepôts, et celle concernant la comptabilité générale, sont trop importantes pour ne pas appeler notre sérieuse attention.

Nous apprenons avec plaisir que si les charges du Trésor ont été aggravées par des lois récentes et par les circonstances actuelles, l'équilibre se soutient entre les revenus et les besoins publics et qu'aucun sacrifice nouveau ne sera demandé aux contribuables; nous avons la confiance qu'une sévère économie dans le maniement des deniers de l'État, suffira pour maintenir cette situation favorable.

Les sentiments qui ont présidé à la fondation de la nationalité belge sont encore vivants dans nos cœurs; nous sommes toujours prêts à travailler, de concert avec V. M., à consolider l'existence politique de la Belgique et à développer tous ses éléments de prospérité; l'attachement du pays à ses institutions libérales, son respect pour les lois, son amour pour son Roi et pour sa jeune dynastie, sont les plus sûrs garants de l'indépendance de notre belle patrie.